



A Lablachère le 23 juin 2022

Monsieur le Maire

aux

Parents des élèves déjeunant à la
cantine de l'école publique de
LABLACHERE

Objet : Gestion des repas de la cantine municipale

Madame, Monsieur,

La commune de Lablachère a en charge la gestion des repas cantine de l'école publique de Lablachère. L'administration de cette prestation est conduite par un logiciel qui fixe l'horaire limite des réservations ou des annulations à 23h59 chaque jour.

Les repas sont fournis par API Restauration mais sont réalisés en ce qui nous concerne, par le personnel cuisinier de l'EHPAD des Pervenches. Cette solution nous apporte du confort en termes d'intendance puisqu'elle permet la possibilité d'ajouter ou de retirer exceptionnellement des repas jusque 9h15 le jour même de la livraison.

Or, depuis quelques mois, un certain relâchement perturbe le bon fonctionnement de ce système. En effet, nous constatons de plus en plus souvent des réservations et des annulations bien trop tardives.

A titre d'exemple, 14 enfants sont restés inscrits le 27 mai 2022 (pont de l'Ascension) malgré plusieurs avertissements de la responsable de la régie municipale. Le personnel enseignant ou communal est appelé fréquemment à gérer des enfants que les parents ont oublié d'inscrire à la cantine. Trop souvent mes agents sont amenés à combler des carences au détriment de leurs activités.

Aussi, permettez-moi de vous réclamer plus de rigueur dans la réservation des repas cantine. La souplesse du dispositif actuel nous donne satisfaction et il serait dommage de remettre en question son fonctionnement.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire
Jean-Pierre Laporte

